

Ordre du jour :

1. Suite inter-commission du projet de loi formation professionnelle et démocratie sociale
2. les services sociaux d'intérêt généraux
3. points structures
4. Problématiques PSL du Congrès d'Arras

1° suite inter-commission du projet de loi formation professionnelle et démocratie sociale

Voir compte rendu commun aux secteurs Corpo, pédagog PSL .

2° les services sociaux d'intérêt généraux

Ce point a fait l'objet d'un travail de recherche effectué par Clémentine Mattéi du service juridique du Snetap-FSU (dossier dans la pochette PSL du CSN). Les conclusions apportées, trouvent un début de traduction dans le projet de loi relatif à la formation professionnelle et à la démocratie sociale . « *Concernant les publics jeunes ou adultes rencontrant des difficultés particulières d'apprentissage ou de formation (...), la région peut , par voie de convention, habiliter des organismes chargés de mettre en œuvre des actions , en contrepartie d'une compensation financière. L'habilitation, dont la durée est ne peut excéder cinq ans précise notamment les obligations de service public qui pèsent sur l'organisme* » (article 11 du projet de loi paragraphe 4). Notre souhait serait de pouvoir ouvrir ces dispositions à l'ensemble des formations diplômante ou qualifiante. Ce point avec d'autres, issues des conclusions de l'inter-commission au projet de loi formation professionnelle et à la démocratie sociale fera l'objet de propositions d'amendements quel le SNETAP-FSU portera auprès des parlementaires.

3° Points structures RS 2014

Le tour de table réalisé dans la réunion des secrétaires régionaux ainsi que les informations dont le Snetap-FSU dispose à l'issue du CNEA du 12 décembre 2013, laisse apparaître un exercice structures pour la rentrée 2014 pour le moins indigent. En outre, des allégeances à l'enseignement privé réapparaissent dans cette exercice avec notamment 4 avis favorables donnés par la DGER à l'ouverture de 3 BTS/DATR dans le privé (2 au CNEAP et 1 en MFREO) pour une seule ouverture dans le public. Enfin, faute d'un exercice suffisamment cadré par la note de service préparatoire à la rentrée 2014, les conditions de mise en œuvre de l'exercice structures prévue par la loi de refondation de l'école a connu des interprétations diverses selon les Régions et souvent au détriment du dialogue social. Un tableau synthétique effectué en relation avec le coordinateur des régions, fera le point des situations régionales de l'exercice structure à cette rentrée de janvier.

4° Problématiques PSL congrès d'Arras

Décentralisation/ déconcentration problématique inter-secteurs PSL > Vie syndicale

Depuis 1985, année correspondant à la mise en œuvre de l'acte I de la décentralisation dans les EPLEFPA, le Snetap-FSU s'est donné des mandats pour contrecarrer les orientations que nous avons jugées alors contraire à notre conception de l'école républicaine. Le Snetap-FSU avait alors combattu le principe d'une présidence des conseils d'administration par une personnalité extérieure à l'établissement et faute d'avoir pu convaincre les législateurs, il avait décidé par un mandat de congrès (Limoge 1985) de demander aux représentants des personnels élus dans les CA de refuser de participer à l'élection du président. Si cette mesure a pu être appliquée alors, quand elle est rappelée aujourd'hui, des camarades ne manquent pas de faire part de leur étonnement. Pour le moins ce mandat mérite d'être ré-examiné d'autant que les centres techniques « exploitation ou atelier technologique devront prendre une ré-orientation vers le produire autrement...

La décentralisation et la déconcentration ont profondément déstructurer le dialogue social. Les mandats que nous nous sommes donnés depuis le congrès de Pontivy n'ont donné que des résultats aléatoires, avec des variations notoires d'une région à l'autre mais aussi d'une année sur l'autre. Sans exclure nos difficultés internes à communiquer les situations propres à chaque région et à chaque établissement, les motifs essentiels à ces difficultés relèvent principalement des motifs qui ont conduit à ces réformes structurelles de l'organisation du fonctionnement de la République aujourd'hui décentralisée. L'idée principale au delà de la philosophie officielle mis en avant par les promoteurs de ces dispositions ; résidait par la volonté de casse de toutes références au droits, à la réglementation, à la démocratie et à la transparence. Aujourd'hui, nous sommes confrontés aux interprétations diverses des nouvelles baronnies issues de ces réformes structurelles. Les régions s'auto-administrent et les autorités déconcentrées de l'Etat à tous les niveaux disposent chacune d'une autonomie délibérément octroyée qui ne doit en aucune façon être remise en question.

Quelles stratégies syndicales à opposer pour obtenir la transparence due aux représentants des personnels.

Réflexion sur la structure de nos EPLEFPA et de leur gouvernance :

3 centres constitutifs au moins c'est le nombre imposé de structure constitutif de l'EPLEFPA imposé par le code rural depuis 2006 (loi Forissier). Or, la mise en place des CFA régionaux et UFA en application de la loi Cherpion (2009) d'une part mais aussi avec la mise en place de service public de la formation professionnelle (projet de loi de la formation professionnelle) d'autre part sont susceptibles de remettre en question l'équilibre de nos EPL

L'autonomie des EPLEFPA est malmené par des décisions qui désormais vont se prendre ailleurs. La décentralisation et la déconcentration réorganisent la gouvernance des établissements et se traduisent par un recul de l'autonomie en même temps que celui de la démocratie et du tripartisme issus de la loi de décentralisation Deferre.

Rapport Public Privé

Le récent débat sur le projet stratégique de l'enseignement agricole a conduit l'enseignement privé au nom de leur participation au service public, à souhaiter pouvoir bénéficier de nouvelles prestations financières sensées réorienter l'appareil public vers le produire autrement dans le cadre de la loi d'avenir et revendiquées notamment par le Snetap. Il s'agit de la formation des enseignants au produire autrement et au financement de leurs exploitations ou des exploitations des maîtres de stage revendiqués par les MFREO... En même temps, l'enseignement privé réfute toute mesure à la seule faveur de l'EAP et notamment la remise en perspective des PREAP ...

Face à cette montée au créneau à la manière des volatils au relent « poujadiste » tels les pigeons, poussins ou autres bonnets rouges, l'enseignement privé a perçu ce virage libéral du gouvernement pour en saisir l'opportunité et porter leur revendication... Il trouve en la matière des complices à leur démarche parmi les représentants de la profession et plus curieusement les représentants du SGEN-CFDT au CNEA qui approuve une mutualisation de la formation des enseignants du public avec le privé. L'attitude de la DGER est sur ce point est pour le moins ambiguë

Une interpellation de la DGER au prochain CTEA ainsi que du cabinet sera fait est envisagé, le CSN de janvier en sera saisi. Pour autant l'intervention large des militants doit être envisagé pour endiguer cette offensive. Le précédent congrès avait décidé d'une stratégie pour mettre fin aux campagnes mensongères ou non réglementaire du privé. La participation de régions et sections a pu être apprécié sans toutefois être à la hauteur de l'offensive qui se précise en cette année scolaire. Enfin, si le Snetap-FSU a permis de mettre en lumière à partir d'expertise conduite par des secrétaires régionaux des financements publics par des collectivités territoriales au privé, ces pratiques ont fait l'objet de dénonciation sans que pour autant, l'Etat ait jugé nécessaire d'envisager d'ajuster sa subvention prenant en compte ces subsistances.

Quelles stratégies se donner pour rétablir faute de mieux l'égalité due aux élèves qui font le choix du service public ?

Laïcité :

Celle-ci est particulièrement bafoué dans l'enseignement agricole. Le poids octroyé à l'enseignement privé au ministère de l'agriculture confisque la possibilité pour les familles d'inscrire leurs enfants dans un établissement public faute d'avoir pu lui réserver sur l'ensemble du territoire toutes les filières proposées par l'enseignement agricole. Le Travail entrepris par le comité devrait pouvoir nous conduire à terme et notamment avec la FCPE d'envisager des suites à donner. Les relais avec les comités régionaux seront nécessaires notamment pour sensibiliser les Régions d'avoir pu le concrétiser avec l'Etat.

Le gouvernement entend établir une charte de la laïcité. Elle nous a été présentée au CTEA sans qu'un réel débat n'ait pu réellement aboutir compte tenu de l'heure tardive à laquelle a eu lieu l'échange et de l'absence de la directrice générale à ce débat. Le Snetap-FSU a insisté pour dénoncer le développement du prosélytisme commerciale ou des OPA dans nos établissements. Outre l'effet des marques auprès des jeunes, nous constatons de plus en plus le recours au sponsoring dans les actions de formation. Quand il n'est pas sollicité ce sponsoring tend à s'inviter dans les actions de formation avec des propositions d'interventions, des visites ou des mallettes pédagogiques. Or, le respect de la laïcité vise essentiellement à former des jeunes émancipés de toute forme de pression et doit les conduire à forger leur propre conviction. Les intrusions commerciales ou professionnelles dans les établissements ne sont jamais anodines et nous nous devons d'être particulièrement attentif à ces entreprises car leurs positionnements vont de pair avec les désengagements successifs des pouvoirs publics dans leurs obligations envers l'éducation et la formation. Des outils de lutte et d'aide à la prise de conscience doivent impérativement être mis en œuvre. Il appartiendra au congrès de les formuler

Projet de lois d'avenir et de la formation professionnelle suite à donner après le congrès quelques soient les évolutions ou non données à ces projets de lois

De la présentation de cette problématique devant le CSN, il ressort la nécessité de traiter de deux questions « affaiblissement et du partage de compétence pour les structures EN dans l'enseignement agricole et vis et versa. Une problématique complémentaire portant sur les relations EA et MEN est peut être à envisager.